



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**DIRECTION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE - SERVICE COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS - REFORME ET CESSION D'UN VEHICULE POIDS LOURDS
IMMATRICULE DR 157 BQ**

Vu la décision n°2022_678 en date du 27 octobre 2022, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys-Romane a autorisé la signature d'un marché avec la Société AGORA STORE, ayant son siège social à Montreuil (93100), 20 rue Voltaire, ayant pour objet le recours à une plateforme pour la vente aux enchères publiques en ligne d'objets ou matériels appartenant à la Communauté d'Agglomération, pour une durée d'un an, reconductible trois fois par périodes annuelles, et pour un montant décomposé comme suit :

- Accès à la plateforme (uniquement la 1ère année) et hébergement et maintenance du site vendeur : 300 € HT ,
- Frais acheteurs sur le montant HT : 12 %
- Frais de dossier acheteurs et unitaires pour la vente de véhicules et matériel roulants : 75 € HT,

Considérant que ce marché a été notifié le 5 décembre 2022,

Considérant que le Service « collecte des déchets ménagers » de la Direction des déchets et de l'Economie circulaire de la Communauté d'Agglomération dispose d'un véhicule poids lourds MERCEDES Atego immatriculé DR 157 BQ, pour la première fois le 05/12/2007 et affiche 483 611 km au compteur,

Considérant que ce véhicule n'est plus utilisé et par conséquent, a été mis en vente, pour un montant de 6 200 euros net de TVA,

Considérant qu'il y a lieu d'encaisser les sommes relatives à cette vente,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de décider de la réforme des biens mobiliers, de leur cession à titre gratuit ou onéreux et autoriser l'encaissement des sommes correspondantes.

Le Président,

DÉCIDE de réformer et de céder à la Société AGORA STORE, ayant son siège social à Montreuil (93100), 20 rue Voltaire, un véhicule poids lourds MERCEDES Atego immatriculé DR 157 BQ, pour un prix de vente fixé à 6 200 euros net de TVA.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 15 JUIN 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 15 JUIN 2026

Et de la publication le : 15 JUIN 2026

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel